



Procès verbal de l'Assemblée Générale du 18 juin 2017 au CISP Maurice Ravel 75012 PARIS

- ✧ **9 h – 45 h** : Accueil des représentants des Comités Départementaux et des Ligues, émargement et remise des bulletins de votes.
- ✧ Les scrutateurs sont : Monsieur Rachid Boudjenah et Monsieur Xavier Chanial.
- ✧ **10 h : Présents ou représentés** : Ain (01), Alpes de Haute Provence (04), Aude (11), Aveyron (12), Bouches du Rhône (13), Calvados (14), Corrèze (19), Côte d'Or (21), Creuse (23), Eure (27), Haute Garonne (31), Indre et Loire (37), Isère (38), Nord (59), Pas de Calais (62), Puy de Dôme (63), Pyrénées Orientales (66), Bas Rhin (67), Haut Rhin (68), Paris (75), Seine et Marne (77), Yvelines (78), Essonne (91), Hauts de Seine (92), Seine Saint Denis (93), Val de Marne (94), Val d'Oise (95), Ile de la Réunion (974).
- ✧ Monsieur Boudjenah annonce que le quorum est atteint : **390 voix - 28** représentants. L'assemblée générale valablement constituée peut délibérer.

Le Président, Joël Dhumez ouvre la séance en remerciant les participants. Il demande une minute de silence pour nos chers disparus, en particulier Saïd Mekhouedj et Jean-Pierre Le Blon.

Le Secrétaire Général, Philippe Suisse, propose aux représentants des comités départementaux la possibilité de valider les votes à main levée pour les résolutions. Les membres présents acceptent, à l'unanimité, les votes à main levée pour les résolutions.

Philippe Suisse, Secrétaire Général, demande l'approbation du procès-verbal de l'assemblée générale 2016.

Résolution 1

Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 24 septembre 2016 (Paris).

Adoptée à la majorité (abstention : 27 voix)

✧ **Lecture du rapport moral du Président et du rapport d'activités du Secrétaire Général**

Le Président, Joël Dhumez rajoute que suite aux échanges avec la Chine et le gala de Savate Pro qui s'est déroulé à Pékin en janvier dernier, un autre grand gala de Savate Pro aura lieu très certainement à Levallois (Salle Marcel Cerdan), le premier week-end de novembre 2017, avec un soutien financier de la Fédération Chinoise de Savate, et tout particulièrement de sa Présidente Mme LIU.

Le secrétaire général, Philippe Suisse, présente une synthèse des rapports des différentes commissions en précisant que les responsables présents dans la salle peuvent intervenir en cas de besoin.

Résolution 2

Approbation du rapport moral du Président et du rapport d'activités du secrétaire général.
Adoptée à l'unanimité.

La Direction Technique Nationale

Le Directeur Technique National, Thierry Mardargent, procède à la lecture de son rapport d'activités. Il présente les orientations institutionnelles à mettre en œuvre et qui font également partie du projet fédéral.

Il rappelle qu'il a désigné un cadre d'Etat, au sein de chaque commission afin de participer aux travaux. Le DTN travaille en étroite collaboration avec la Présidente du CNCCB afin de développer la Canne de combat et bâton en milieu scolaire.

Dans le cadre de la restructuration administrative des régions, les secteurs sont supprimés. Il informe de la nouvelle dénomination des membres de l'équipe technique fédérale.

- Les délégués techniques départementaux (DTD) deviennent les cadres techniques départementaux (CTD)
- Les délégués techniques de ligues (DTL) deviennent les cadres techniques de ligues (CTL)
- Le délégué technique national du CNCCB, devient le cadre technique fédéral du CNCCB (CTF du CNCCB)

Il informe que le ministère a modifié les critères pour être inscrit sur les listes des sportifs de haut niveau.

Lecture du rapport financier

Isabelle Baudean lit le rapport de gestion. En l'absence du Commissaire aux comptes, le Président Joël Dhumez, fait lecture du rapport rédigé par le Commissaire aux comptes.

Résolution 3

Après avoir pris connaissance du rapport financier présenté par la Trésorière et du rapport du Commissaire aux comptes, approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016.

Adoptée à l'unanimité.

Résolution 4

En application des dispositions réglementaires et sur demande du Comité Directeur, approbation de la proposition d'affectation de l'excédent de l'exercice 2016 en fonds associatifs sans droit de reprise.

Adoptée à l'unanimité.

Résolution 5

En application des dispositions réglementaires et sur demande du Comité Directeur, approbation du budget prévisionnel de l'exercice 2017.

Adoptée à l'unanimité.

Le Président, Joël Dhumez, informe que les tarifs des licences pour la saison 2017-2018 restent inchangés. Par contre, il informe que le comité directeur propose une augmentation de 10 € du montant de la réaffiliation passant ainsi de 100 à 110 €. Ce tarif n'a pas évolué depuis près de 8 ans.

Résolution 6

En application des dispositions réglementaires et sur demande du Comité Directeur, approbation du maintien du tarif des licences pour la saison 2017/2018 et de l'augmentation du montant de la réaffiliation.

Adoptée à la majorité (21 voix contre).

Les participants ayant reçu les différentes propositions de modifications des règlements, on procède aux votes :

Résolution 7

Modifications du règlement intérieur et du code des cadres techniques et sportifs.

Adoptée à l'unanimité.

Résolution 8

Modifications du règlement disciplinaire contre le dopage.

Adoptée à l'unanimité.

Résolution 9

Modifications du règlement disciplinaire.

Adoptée à l'unanimité.

Avant de passer à la résolution 10, le Président Joël Dhumez apporte quelques explications. Actuellement, nous louons mensuellement un local à Arcueil « Une Pièce en Plus » permettant de stocker différents matériels et archives fédérales.

Dans le cadre du partenariat,

- la société SPORT COM nous fournit, cette année 2017, un ring démontable (pour l'assaut).
- La société METAL BOXE nous fournit annuellement 800 paires de gants pour équiper les tireurs dans les compétitions officielles, et dans le cadre des packs création. Nous sommes contraints de commander ces grandes quantités que nous ne pouvons plus stocker dans nos locaux.

Joël Dhumez a proposé au syndic de l'immeuble de notre siège fédéral de nous porter acquéreur d'une cave de 23,5 m² au sein de l'immeuble. Lors de l'assemblée générale de copropriété qui s'est tenue le jeudi 15 juin, nous avons eu l'accord de principe du syndic à condition que :

- les propriétaires de la copropriété soient d'accord, accord voté à l'unanimité par tous les membres présents.
- que l'assemblée générale de la fédération donne son accord par vote.

L'acquisition est estimée à 17.000 €

Résolution 10

Achat d'une cave au siège de la fédération

Adoptée à l'unanimité.

La fédération enverra prochainement un courrier au syndic stipulant l'accord de l'Assemblée Générale.

Information importante : décision votée en réunion du bureau du 16 juin et en réunion du comité directeur du samedi 17 juin :

Il est inconcevable que certains représentants des comités départementaux ne soient pas présents aux assemblées générales fédérales chaque année, donc :

- Sur l'aide fédérale annuelle donnée financièrement, si un Comité Départemental n'est pas représenté, celui-ci sera pénalisé à hauteur de 25 % sur la somme qui lui était prévue.
- Les 25 % non attribués, de toutes les non-représentations des comités départementaux, seront redistribués aux comités départementaux présents. (mise en application dès l'AG 2018).

Remise des distinctions

Cette année, le Président Joël Dumez a décidé d'attribuer 6 médailles de reconnaissance, pour éminents services rendus à la fédération, à :

- ✧ Céline Daul Méchouar, Présidente du CNCCB et membre du Bureau Fédéral, médaille remise par Gilles Le Duigou,
- ✧ Isabelle Coquiard, Responsable de la Commission Nationale des Jeunes et membre du Comité Directeur Fédéral, médaille remise par Philippe Suisse,
- ✧ Thierry Fouquet, Président du Comité Directeur des Pyrénées Orientales (P.O), médaille remise par Isabelle Baudean,

Les trois autres personnes étant absentes, les médailles seront données ultérieurement.

Les réponses aux questions diverses sont en annexe.

Clôture de l'assemblée générale à 13 h.

Le Président
Joël DHUMEZ



Le Secrétaire Général
Philippe SUISSE



Réponses aux questions écrites :

Mme Joséfina Perez-Digon Présidente du CDBF 33 : Quel avenir pour la Savate ? L'indispensable professionnalisation des membres de l'ETF. L'augmentation du nombre de licenciées féminines n'est-elle pas pénalisante pour la gent masculine ?

Pour répondre à la question de la professionnalisation des membres de l'ETF, avec la suppression des secteurs, les membres du comité directeur et la direction technique vont réfléchir à la possibilité de professionnaliser les responsables de zones.

La Savate boxe française reste la première discipline pieds/poings en France. Le CDBF 33 propose une augmentation des tarifs licences, mais pour la saison prochaine, nous venons de voter le maintien des tarifs licences.

*Mr Dominique Raynard Président du CDBF 34 : est-il possible de segmenter le gant jaune : 1 pour le « technique » assaut, monitorat
1 gant jaune compétitions combat.*

Thierry Mardargent : la progression technique a été mise en place au regard de l'évolution de notre discipline. Les grades techniques sont des pré-requis nécessaires à l'inscription de certaines compétitions et/ou formation.

Alain Szenicer fait remarquer que cette question est récurrente. Le gant jaune a deux vocations :

- 1) Pour les compétitions en combat
- 2) Nécessaire à la présentation du monitorat.

Les membres de la commission formation vont réfléchir à son évolution. Ce travail se fera en collaboration avec les membres des commissions Arbitrage et Compétitions.

Mr Jean-Paul Lenzi Président de la Ligue Paca : peut-on, proposer comme l'on fait certaines fédérations, une formation pédagogique en Savate pour les professeurs d'EPS sur deux jours afin de développer la Savate en milieu scolaire ?

Hébergement et repas à la charge de la Fédération.

Mme MARTINI Nathalie, qui encadre depuis plusieurs années la formation des profs, propose de gérer pédagogiquement cette formation mais à besoin d'un représentant fédéral pour faire les démarches

C'est une formation déjà mise place (exemple à Carcassonne).

Isabelle Coquiard informe que dans le cadre de la formation UNSS, cette formation est déjà proposée gratuitement pour tous les enseignants dont l'hébergement et la restauration sont pris en charge.

Le DTN invite les ligues (ou les départements) à prendre contact avec les structures régionales (ou départementales) UNSS pour mettre en place des conventions de formation.

Guillaume Livonnen précise que les enseignants sont avisés, via leur intranet, des différentes formations mises en place.

Mr Jean-Paul Lenzi Président de la Ligue Paca : nous constatons que pour un grand nombre de licenciés, l'adresse mail n'est pas renseignée lors de la prise de licence par les clubs. Nous nous sommes rendu compte que beaucoup de licenciés ne sont pas en possession (physique ou dématérialisée) de la licence. Est-il possible de rendre ce champ obligatoire lors de la prise d licence ? Cela permettrait aux licenciés de recevoir directement un mail lorsque la licence est validée et cela nous permettrait également à nous ligues, comités et même fédération de pouvoir diffuser plus largement certaines informations (qui ne sont pas toujours relayées par les clubs).

Guillaume Livonnen : nous partageons le constat que beaucoup de clubs ne renseignent pas le champ email pour leurs licenciés. Lors de la validation de la licence, si aucun mail n'est indiqué dans le champ

prévu, un mail part au responsable du club en l'informant que la licence demandée a été validée, il peut transférer à l'adhérent, ou à partir de son espace dirigeant éditer et imprimer la licence.

Il est possible de rendre ce champ obligatoire, mais les clubs ne souhaitant pas remplir ce champ ou n'ayant pas demandé l'adresse mail à l'adhérent renseignera le mail du dirigeant ou du club.

Une des possibilités offerte aux clubs est d'utiliser l'outil e-Cotiz (partenaire de notre fédération), pour la rentrée de septembre. Un connecteur permettra que les informations saisies par l'adhérent (nom, prénom, date de naissance, adresse et mail) soient importées dans le bordereau de licences, ainsi nous aurons plus de chance d'avoir des champs remplis et utilisables.

Concernant l'envoi de mails en masse, j'attire votre attention sur le respect des règles et des lois en vigueur. Des risques de blocage d'une messagerie non professionnelle sont possibles lors d'un envoi en masse ou d'un « blacklistage » par un provider (google, orange, sur, free ...).

Joël Dhumez informe qu'à partir de septembre 2017, tous les clubs vont recevoir le lien pour un abonnement gratuit au magazine numérique SPORT MAG. Tous les licenciés auront également ce lien gratuit, d'où l'intérêt de renseigner les adresses mails.

Mr Jean-Paul Lenzi Président de la Ligue Paca : pour les assemblées générales de ligue, pouvez-vous nous dire si le comité régional de canne doit être convoqué ? Dans les statuts « ligue » rien d'inscrit en ce sens.

Lors de notre AG de ligue, le président du comité régional de canne est venu à son initiative (pas convoqué car rien de noté dans nos statuts). Qu'en est-il ? Lui-même ne sait pas.

Alain Szenicer informe que depuis 2008, le CNCCB a la possibilité de nommer des DTL CCB, ce qui leur permet de mettre en place des formations et d'assister aux réunions de comité directeur et aux assemblées générales de Ligues. Il conseille à chaque ligue de créer une commission CCB et rappelle que le CNCCB souhaite développer la Canne de combat et bâton au travers des structures déjà existantes de Savate bf.

Fred Muller : la ligue Paca n'a pas de contact avec le CNCCB.

Alain Szenicer : la fédération affine les clubs, les comités départementaux et les ligues de Savate bf. Il n'y a pas la possibilité d'enregistrer des comités départementaux CCB. Dans l'état actuel des textes fédéraux, s'il y a des créations de comités départementaux de CCB, il n'y a pas de reconnaissance juridique fédérale.

Mr Jean-Paul Lenzi Président de la Ligue Paca : les catégories de poids minimales : chez les filles, la plus petite catégorie est F42 alors que chez les garçons il y a M36/M39/M42. Maintenant que notre discipline compte un nombre de plus en plus important de féminines, ne serait-il pas judicieux de rééquilibrer les catégories.

Isabelle Coquiard : la modification des catégories de poids trouve son origine dans une réflexion menée par la CNJ en lien avec les territoires, afin d'éviter que des jeunes ne se retrouvent seuls dans leurs catégories lors des championnats de France Jeunes.

Cette saison, nous constatons que chez les minimales, en F42 (pour les moins de 42 kg) 3 jeunes filles seulement dans cette catégorie, puis 4 dans la catégorie F45, les garçons M36, M39 et M42 sont 4 par catégories en sélections nationales.

Nous pourrions étudier la question lors de la prochaine CNJ à la rentrée et voir avec les différents responsables de ligue si au vu des inscrits sur le territoire il est opportun ou non d'ouvrir une catégorie supplémentaire pour les filles.

Mr Jean-Paul Lenzi Président de la Ligue Paca : Assurer concrètement des passerelles entre le monde fédéral et scolaire dans le suivi de la formation des Jeunes Officiels. Cette année, ce fut 90 élèves formés. 1 journée complète en théorie et pratique sur le jugement et l'arbitrage, 45 d'entre eux en pratique lors des inter-académiques drainant 140 boxeurs lors de championnats de France pour les qualifiés.

Serait-il possible d'ouvrir une compétition fédérale aux Jeunes Officiels les plus méritants afin qu'ils confirment leur formation et s'épanouissent dans leurs fonctions ?

Guillaume Livonnen : une convention existe entre L'UNSS et la Fédération. Auparavant une reconnaissance croisée des titres de JO existait en annexe de la convention, l'UNSS a souhaité abroger cette reconnaissance voici 2 ans pour des problèmes de certification, notamment au regard des avantages liés aux épreuves du bac.

Pour la saison prochaine, nous avons demandé à l'UNSS lors de la dernière commission mixte de réintroduire la reconnaissance des JO.

Concernant l'UGSEL, nous sommes en relation avec cet organisme et la convention qui lie nos deux fédérations ne porte pour le moment que sur le développement de la pratique.

Mr Jean-Paul Lenzi Président de la Ligue Paca : 1. La saison passée, à la demande d'un grand nombre de clubs de la ligue Paca, nous avons émis le souhait que les plaquettes rouges et bleues soient levées par les juges à chaque fin de reprise. Est-il prévu que cette règle soit appliquée prochainement.

2. La mise en place de cliquets à mains (ou autre dispositif) serait-elle possible afin de permettre aux juges de comptabiliser les points sans avoir à quitter des yeux les tireurs sur l'enceinte, cela permettrait un comptage plus juste.

Rodolphe Redon étant retenu par des obligations, c'est le Président Joël Dhumez qui répond que ces questions : ces deux points seront examinés lors de la prochaine réunion de rentrée de la Commission Nationale Arbitrage.

Mr Thierry Fouquet Président du CDBF Pyrénées Orientales : Serait-il possible lorsqu'un tireur Juniors ou Seniors est convoqué que le club en soit aussi informé, afin qu'il n'y ait pas de problème en cas de forfait ?

Toutes les informations concernant les compétitions sont disponibles sur le site fédéral. Vous y trouvez les listes des inscrits, les livrets de déroulement (les tours et les différentes dates et les villes) où se déroulent les différentes compétitions.

Philippe Demaret Président du CDBF 95 : peut-on revoir le temps des reprises pour le championnat de France vétérans et la coupe de France Féminine ? Proposition : éliminatoires en 3 x 1.30mn, les ¼ - ½ et finales en 3x2mn. 7 assauts sur deux jours en 3x2 mn ça fait vraiment beaucoup et surtout pour les vétérans, il y a eu beaucoup de blessures.

Yvon Nugel, responsable national des compétitions va questionner par mails les membres de la CNC et s'ils acceptent cette proposition elle sera proposée pour validation à la prochaine réunion des membres du comité directeur.

Michel Costes Président du CDBF 12 : malgré un comportement contraire à l'éthique (conformément au rapport d'expertise financière (fin 2016) appuyé de signalements de la DDCSPP de l'Aveyron et du comité départemental – courrier du 5 avril 2017), comment expliquez-vous qu'aucune mesure disciplinaire n'ait été prise à l'encontre de Mr Alain H. et que celui-ci puisse encore être licencié et faire partie des « officiels » (arbitrage) ?

Petit historique : Luc Serbellone, à l'époque des faits, en tant que président de la ligue Midi-Pyrénées a demandé un audit du CDBF Aveyron et du club de Sébazac.

Au vu des renseignements (documents de la ligue) recueillis par la fédération, le président Joël Dhumez n'a pas souhaité faire de poursuite. Jean-Yves Tayac – chef de pôle de la cohésion sociale à la DDCSPP de l'Aveyron a adressé un mail au Président de la fédération indiquant qu'en l'absence de décision fédérale, le dossier serait transmis au Procureur de la République sous forme de signalement.

Michel Costes, nouveau président de l'Aveyron, précise qu'il a pris cette présidence à condition que soit réalisé un audit financier (Il semble qu'il y ait eu mélange des finances de l'Etat et personnelles). Il trouve dommage que cette affaire n'ait pas pu être traitée en interne.

Joël Dhumez informe que cette affaire concernant l'utilisation des subventions obtenues par des organismes déconcentrés de l'Etat ne pouvait se résoudre en interne. En attendant que les conclusions soient connues, Mr Alain H. ne pourra pas participer au stage SFFO et est suspendu en tant qu'officiel.

Lionel Ménassé, président du CBDF 31 : actuellement, il y a une enquête préliminaire et la présomption d'innocence doit prévaloir tant que les résultats de cette enquête ne sont pas connus.